

EUROMÉTROPOLE
METZ HABITAT

Ma demande ..... de .....

logement social

NOTES

Poursuivez vos démarches sur notre site internet.

Eurométropole Metz Habitat
10 rue du Chanoine Collin - BP 20725 - 57012 METZ CEDEX 1
Tél. : 03 87 75 03 40
WWW.EUROMETROPOLEMETZHABITAT.FR



Pour quel type de logement ?

Le nombre de pièces du logement est défini réglementairement par rapport à la composition familiale :

Nombre de personnes + 1 pièce au maximum



EXEMPLES :



Plafonds de ressources au 1er janvier 2026

CATÉGORIE DE MÉNAGE ET NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	*LOGEMENT HLM FINANCÉ À L'AIDE D'UN PRÊT LOCATIF AIDÉ D'INTÉGRATION (PLAI)*	*LOGEMENT HLM FINANCÉ À L'AIDE D'UN PRÊT LOCATIF À USAGE SOCIAL (PLUS)*	*LOGEMENT HLM FINANCÉ À L'AIDE D'UN PRÊT LOCATIF SOCIAL (PLS)*
Catégorie 1 • **Une personne seule**	**12 870**	**23 403**	**30 424**
Catégorie 2 • **2 personnes sans aucune personne à charge.** • **1 personne seule en situation de handicap.**	**18 753**	**31 254**	**40 630**
Catégorie 3 • **3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge.** • **Jeune couple sans aucune personne à charge (somme des âges inférieure ou égale à 55 ans).** • **2 personnes dont une au moins est en situation de handicap.**	**22 551**	**37 584**	**48 859**
Catégorie 4 • **4 personnes.** • **1 personne + 2 personnes à charge.** • **3 personnes dont au moins une est en situation de handicap.**	**25 092**	**45 374**	**58 986**
Catégorie 5 • **5 personnes.** • **1 personne seule + 3 personnes à charge.** • **4 personnes dont au moins une est en situation de handicap.**	**29 359**	**53 376**	**69 389**
Catégorie 6 • **6 personnes.** • **1 personne seule + 4 personnes à charge.** • **5 personnes dont au moins une est en situation de handicap.**	**33 086**	**60 156**	**78 203**
Par personne supplémentaire.	**+ 3 689**	**+ 6 710**	**+ 8 723**

* : Depuis le 01 Janvier 2019, les personnes en situation de handicap bénéficient d'un surclassement automatique.
Sont considérées comme étant en situation de handicap les personnes titulaires d'une carte «mobilité inclusion» portant la mention «invalidité»
(art. L 241-3 du code de l'action sociale et des familles).

Liste des pièces à fournir ?

IDENTITÉ

- ☐ Pièce d'identité pour chacune des personnes majeures à loger
- ☐ Intégralité du livret de famille ou acte de naissance pour les personnes mineures
- ☐ Titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de la demande de renouvellement du titre de séjour accompagné du titre de séjour d'origine
- ☐ Jugement de tutelle ou de curatelle
- ☐ Avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) des personnes appelés à vivre dans le logement
- ☐ Pour les personnes n'ayant pas déclaré leur revenu en France, document équivalent de l'administration fiscale de l'Etat d'origine traduit en français et converti en €

SITUATION FAMILIALE

- ☐ Marié(e) : livret de famille ou document équivalent justifiant le mariage
- ☐ Veuf(ve) : acte de décès ou livret de famille
- ☐ PACS : attestation d'enregistrement du PACS
- ☐ Enfant à naître : certificat de grossesse
- ☐ Divorcé(e) ou séparé(e) : jugement de divorce, ordonnance de non conciliation, convention homologuée pour les divorces par consentement mutuel, courrier de l'avocat ou acte notarié pour les divorces par consentement mutuel extrajudiciaire, mention de la dissolution du PACS sur l'acte de naissance
- ☐ En instance de divorce : acte de saisine du tribunal

RESSOURCES MENSUELLES

- ☐ Salarié : contrat ou attestation de l'employeur + 3 derniers bulletins de salaires + SIRET
- ☐ Non-salarié : bilan comptable ou attestation comptable évaluant le salaire mensuel perçu, pour les auto entrepreneurs, déclaration trimestrielle à l'URSAFF
- ☐ Retraite ou pension d'invalidité : notification de pension et complémentaire
- ☐ Chômage : notification de paiement stipulant le montant des indemnités journalières et la durée d'indemnisation
- ☐ Maladie / Invalidité : bulletin de la sécurité sociale justifiant des indemnités journalières / notification de pension
- ☐ Pension alimentaire : extrait du jugement
- ☐ Prestations sociales et familiales : notification CAF/MSA
- ☐ Etudiant boursier : avis d'attribution de bourse + carte étudiante

MOTIF DE LA DEMANDE

- ☐ Vente du logement : plan de financement, acte de propriété
- ☐ Logement non décent ou indigne : document établi par un service public, CAF
- ☐ Logement repris par le propriétaire : congé du propriétaire
- ☐ Violences familiales : dépôt de plainte, ordonnance de protection délivrée par un juge
- ☐ Mutation professionnelle : attestation de l'employeur
- ☐ Handicap : carte d'invalidité/reconnaissance MDPH + cni «invalidité»
- ☐ Raisons de santé : certificat médical
- ☐ Regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial

LOGEMENT ACTUEL

- ☐ Locataire : bail + la dernière quittance de loyer ou attestation des loyers + charges à jour du bailleur
- ☐ Hébergé(e) chez les parents/enfants ou tiers : attestation d'hébergement
- ☐ En structure d'hébergement : attestation de la structure d'hébergement
- ☐ Camping, hôtel : reçu ou attestation du travailleur social
- ☐ Sans domicile : attestation du travailleur social, certificat de domiciliation
- ☐ Propriétaire : acte de propriété, plan de financement